

Peyrolles-info

114

Conseil municipal du 10 octobre 2014

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Nicolas Geoffray,
Pierre Hénon, Jean Paulin, Thierry Ponsin.

Excusé : Pierre Deleuze.

Pouvoir de Pierre Deleuze à François Abbou.

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

Invitée pour le point 1 : Anne Pater

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 29 août 2014 est adopté à l'unanimité.

1. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le PLU doit être mis en conformité avec la loi portant Engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) et la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR). Il s'agit en particulier de

- modifier notre Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- ouvrir quelques extensions de zones à urbaniser
- changer l'emprise de l'emplacement réservé du chemin de La Salle pour tenir compte du nouveau projet d'accès par l'est
- assurer le maintien et le renforcement de l'identité de la Commune, en particulier, autant que faire se peut, son caractère cévenol d'habitat dispersé.

Le conseil décide d'enclencher la révision du PLU et de faire une large concertation publique à ce sujet : information par voie de presse, en mairie, sur le site de la commune et par Peyrolles-info, registre d'observations ouvert en mairie, réunions publiques, création d'une commission extra-municipale.

Le conseil autorise le Maire à souscrire le marché de révision du PLU et à solliciter l'État en

vue d'obtenir une compensation financière pour couvrir les dépenses entraînées par les études et l'établissement des documents.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal ayant décidé à l'unanimité l'ouverture d'une commission extra-municipale pour travailler sur la révision du PLU, merci aux habitants intéressés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

2. DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'ENGAGEMENT DE CONTRACTUELS

La secrétaire de mairie, de retour de son congé parental, a finalement réintégré son poste avec un aménagement de droit (congé de présence parental).

Cet aménagement nécessite le réengagement du personnel contractuel actuel et donc la délégation au Maire.

Accord du conseil à l'unanimité

3. SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Ce document est important

- dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) du captage en cours d'instruction
- dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU)
- pour le maintien d'un rendement satisfaisant, la sécurisation qualitative (réduction du taux d'arsenic) et quantitative de l'approvisionnement, l'entretien et le renouvellement des infrastructures.

Le schéma directeur avait été amorcé dès la fin 2008 mais le rapport final de zonage n'a pas reçu l'agrément du Conseil Général ni celui de l'Agence de l'Eau.

Le Maire propose donc d'engager à nouveau une démarche pour la réalisation d'un « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable ».

Accord du conseil à l'unanimité

4. CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR CONSTRUCTION DE MURS LE LONG DE LA RAMPE D'ACCÈS À LA MAIRIE

Les entreprises Amalric, Legrand, P et Jé, Perrier et Valmalle ont été consultées sur un cahier des charges précis. L'entreprise Valmalle a répondu que son planning ne lui permettrait pas de réaliser ces travaux dans des délais raisonnables.

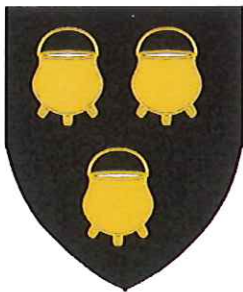
Parmi les quatre propositions reçues, celle de l'entreprise Legrand (4 435 €HT) est la moins disante et s'accompagne d'un engagement de réalisation au 1er trimestre 2015.

Le conseil unanime décide de retenir l'entreprise Legrand.

Questions diverses :

- *Pour les événements climatiques des 17-20 septembre derniers, la commune n'a pas encore été classée en catastrophe naturelle mais pourrait recevoir des dotations exceptionnelles. Le Maire va en faire la demande pour un affaissement sur 7m du chemin du Serre, pour une érosion de la plate-forme de l'Arénas et le ravinement de la piste DFCI de La Baume.*
- *Météo France nous propose un abonnement gratuit à un service de prévision de précipitations à court terme. Accord unanime.*
- *Les services de la direction départementale ont réalisé une expertise des deux ponts communaux.*
- *Le Maire n'a pas encore été contacté par la Maire de l'Estréchure au sujet du pont du Tiorlet.*
- *De très nombreux habitants sont privés de ligne téléphonique et donc d'Internet depuis souvent près de trois semaines. Les dépanneurs programmés ne viennent pas aux rendez-vous annoncés ou repartent, sans avoir réparé, dépassés par l'état de délabrement du réseau. Le conseil unanime décide d'écrire au Préfet (avec copie au directeur régional d'Orange et au directeur de l'Autorité de régulation des télécommunications) pour lui demander d'intervenir (cf motion jointe). Le conseil tient à souligner que le fait que la quasi totalité du territoire de la commune ne soit pas couvert par la téléphonie mobile rend cette situation d'autant plus grave au plan de la sécurité et préjudiciable pour la vitalité économique de la commune.*
- *Plusieurs conseillers municipaux se réuniront dans la semaine du 10 au 14 novembre 2014 pour l'étude du classement de nouveaux chemins ruraux.*

La séance est levée à 20h.



DEPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT DU VIGAN

MAIRIE DE PEYROLLES (30124)

Téléphone/Fax : 04 66 85 13 01

Mél : peyrolles.mairie@wanadoo.fr

<http://www.peyrolles.fr> — secrétariat : mardi et jeudi de 10h à 16h

Peyrolles, le 10 octobre 2014

Motion du Conseil Municipal adressée à

Monsieur le Préfet du Gard
s/c de Monsieur le Sous-Préfet du Vigan
24 Rue des Barris
BP 21019
30120 LE VIGAN

Objet : dysfonctionnements graves de la boucle locale sur la commune

Monsieur le Préfet,

Le conseil municipal de Peyrolles, réuni en session ordinaire le 10 octobre 2014, s'indigne que de nombreuses habitations en divers lieux de la commune (La Clède, l'Arbous, Maison Neuve, La Fontanelle, Le Teissier, Le Pradas) soient privées de téléphone fixe et d'Internet, en général depuis plus de trois semaines, sans délai clair de rétablissement.

Ces lieux très isolés ne sont pas couverts par la téléphonie mobile (comme la quasi totalité de notre commune y compris la mairie).

Les habitants se retrouvent donc sans aucun moyen de communication ce qui n'est pas sans poser de graves problèmes de sécurité sans compter l'impact économique.

Le conseil municipal de Peyrolles unanime vous demande instamment de bien vouloir intervenir :

- pour que l'opérateur chargé de la maintenance de la boucle locale assume ses responsabilités.
- pour que l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile mette enfin en place des relais mutualisés assurant la couverture décente de notre commune.



Pour le Conseil Municipal,
M. Pierre HÉNON, 2^{ème} Adjoint au Maire.

Copie : Monsieur Benoit Loutrel, Directeur Général de l'ARCEP
Monsieur Salomon Botton, Délégué régional Orange pour le Languedoc Roussillon